

L'appariteur de Rohrwiller



La Cité des Roseaux

Des cabines pour sauver des vies !

Depuis la loi n° 2018-527 du 20 juin 2018, le gouvernement impose aux établissements recevant du public, les enceintes sportives et autres administrations, d'être équipés d'un **Défibrillateur Automatique Externe**, plus connu par le grand public, sous son acronyme **DAE**. Ce constat simple au départ pose de nombreux problèmes, car ces appareils doivent être utilisables par tous les publics, formés aux gestes de premiers secours ou non. Mais comment faire pour les protéger, des intempéries notamment, tout en les laissant accessibles à tous en cas de besoin ?

La commune de Rohrwiller dispose de trois appareils : un premier en mairie, le second à la salle des fêtes et le troisième au stade municipal. Jusqu'à présent, ces appareils n'étaient utilisables qu'en cas de présence d'une personne dans les lieux concernés, ce qui empêchait le grand public de pouvoir s'en servir en cas de besoin. La mairie a donc décidé de déplacer deux des DAE à des endroits plus stratégiques et surtout plus accessibles à tous. Le premier sort des locaux de la mairie pour rejoindre la place de l'église ; il reste à disposition de la mairie, mais devient aussi accessible en cas de problème à l'église, ou bien encore à disposition immédiate des pompiers locaux, dont le centre de secours est également situé sur cette place.

Le second, initialement implanté à la salle des fêtes rejoint, quant à lui, le parking. Cet outil formidable devient, du coup, accessible aux utilisateurs de la salle des fêtes, mais aussi aux utilisateurs de la Maison des œuvres, des écoles, du périscolaire, de la micro-crèche ou bien encore de la Maison des associations. Ces DAE, en plus d'une de leur implantation plus stratégique, sont donc utilisables par chaque citoyen en cas d'accident

cardiaque grave, survenant au domicile. C'est à ce moment-là, qu'une idée originale émerge : pourquoi ne pas utiliser les cabines téléphoniques qui allaient accomplir leur dernier voyage vers les fins fonds d'une casse automobile à Schweighouse ? Cette idée originale est économique, mais aussi écologique, puisqu'elle permet le recyclage d'équipements n'ayant plus d'utilité. En effet, les DAE ont désormais élu domicile dans ces cabines téléphoniques. Les plus jeunes vont se demander « mais qu'est-ce que c'est que ce truc ? » ; les moins jeunes, eux, ne vont pas manquer de s'étonner de revoir « ça » dans leur village. En effet, après avoir concrétisé son idée par le rachat de ces cabines, le Maire Laurent Sutter passe la main à son troisième adjoint Dominique Mougenot. Celui-ci réalise la partie technique de ce drôle de projet. Grâce au travail des employés municipaux, des dalles de béton sont préparées pour accueillir les cabines. Celles-ci sont aussi repeintes aux couleurs normées d'une installation DAE. Enfin, Eric Jung, président de la Maison des œuvres et sapeur-pompier, a réalisé bénévolement les raccordements électriques.

Maintenant, il ne s'agit plus que de faire accepter leur présence comme un objet et outil du quotidien ; que les habitants n'hésitent pas en faire usage en cas d'urgence sans formation secouriste ; qu'elles soient considérées comme indispensables à la vie de la commune afin de les protéger de toutes formes d'incivilités. Certes, ces cabines ne permettent plus, comme dans le temps, d'appeler les secours à l'aide du 15 ou du 18, mais elles peuvent à nouveau sauver des vies !!!



Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adopter les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire, selon le plan de financement présenté ci-dessous. Des travaux de rénovation de grande ampleur débuteront cet été. Les travaux de rénovation énergétique sont prévus pour l'été 2022.

Le coût global prévisionnel du projet est de 289 067.97 € HT. La commune sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 59 % :

- DETR	124 724.05 €
- CLIMAXION	40 000.00 €
- DEPARTEMENT	36 416.00 €
- Commune	50 285.08 €

Désignation des délégués au Syndicat de Lutte contre les Moustiques :

Caillard Christian et Mougnot Dominique

(retrouvez le Procès-verbal sur www.rohrwiller.fr)

Vie communale



Un nouveau visage dans l'équipe municipale.

Fabien BUTSCHER a été embauché le 12 avril 2021 au poste d'Adjoint technique territorial.

Il intervenait déjà ponctuellement pour renforcer l'équipe sur certaines périodes.

Bienvenue à lui.

RAPPEL

BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

(repris en totalité sur le site internet de la commune)

Article 5 : Les propriétés privées

Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre, de jour comme de nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant notamment de

téléviseurs, chaînes acoustiques, radios, instruments de musique, appareils ménagers, dispositifs de ventilation ou de climatisation, et par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, pelleteuses... ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi inclus de 7h à 12h et de 13h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 14h à 19h

L'utilisation des appareils ci-dessus est interdite le dimanche et les jours fériés.



ANNIVERSAIRES

80ème anniversaire Marguerite OSTERTAG

Marguerite Ostertag a rejoint depuis peu le cercle des octogénaires.

Marguerite Lang est née le 3 avril 1941. Elle a donc fêté son 80ème anniversaire il y a quelques jours, entourée de sa famille proche.

Dès sa sortie de l'école, elle a fait son apprentissage de couturière à Bischwiller, puis a rejoint l'usine Laine Cardé à Bischwiller pour 11 années. Le 5 mai 1961, elle a épousé Marcel Ostertag, originaire de Drusenheim.



De leur union sont nés deux enfants, Serge et Estelle. Mamie de trois petits enfants Cindy, Mickaël et Marielle, Marguerite est aussi l'heureuse arrière-grand-mère d'une petite fille qui se prénomme Chloé. En 1966, elle et son mari ont créé l'entreprise de construction Ostertag-Lang et y ont travaillé jusqu'à leur retraite. Marcel Ostertag est décédé en août 2016. Marguerite aime passer du temps au magasin de fleurs de sa fille. Là-bas elle profite du beau décor et aime voir du monde.

Anniversaires du mois de mai

89 ans	SCHERER née WALTER Marie Reine, le 18
84 ans	LAUFENBUCHLER née CLAUSS Alice, le 18
84 ans	MEYER née LAMBLING Blandine Marie, le 4
84 ans	HAHN Lucien, le 11
84 ans	JUNG née WILHELM Marie Marguerite, le 22
83 ans	LATUNER Denis Henri, le 25
82 ans	PIERMARIA née BALTZER Henriette Lina, le 26
79 ans	KAUTZ Théo Georges Joseph, le 30
79 ans	HURLE Lucien Aloïse, le 16
76 ans	HEINTZ Alfred Edmond, le 24

Caisse de décès

Avis aux adhérents.

Compte rendu se rapportant à l'avance versée pour 6 décès, soit :

SENGER Gérard	10/06/2020
BUTSCHER Antoinette	02/08/2020
DEBS Marcel	16/08/2020
HURLE Richard	27/10/2020
MULLER Fernande	11/03/2021
WENGER Cécile	05/04/2021

Un nouvel acompte est demandé et devra être versé soit par chèque à l'ordre de Association Solidarité Rohrwiller ou par espèces chez : Mme JUNG Henriette, 8 rue des vergers (Tél 06 86 86 48 03 ou 03 88 53 82 06) ou Mme SATTler Martine, 52 Grand Rue (Tél 03 88 63 58 09).

Infos pratiques

Marché de producteurs

Place de la Mairie
tous les mardis de 16h à 19h

Commerçants ambulants

- Boucherie DIEBOLD

Mardi matin, place de l'église

- Boucherie Kress-Sugg

Lundi matin et jeudi après-midi
en tournée dans le village

- Chez Matthieu

Tartes flambées, Pizzas

Vendredi soir, place de l'église

- Le Ch'ti Truck 67

Burgers, 36 Grand Rue

Vendredi, samedi et dimanche soir
de 18h à 20h30



F2 en duplex avec parking

52 m2

466 € / mois + charges

40 Grand Rue

F2 avec parking - 47 m2

395 € / mois + charges

53 Grand Rue

F2 avec parking - 51 m2

435 € / mois + charges

53 Grand Rue

Pour tout renseignement
complémentaire, vous pouvez

contacter la mairie

au 03 88 63 20 88

La Mairie sera fermée le

vendredi 14 Mai

(Pont de l'Ascension)



Associations



Football Club Rohrwiller

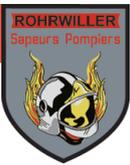
Le FC Rohrwiller poursuit son développement et s'adresse désormais aux **petits pitchounes et u6 -u7**.

Si votre enfant est passionné(e) par le football, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Une réunion d'information et d'inscription est programmée **le 15 mai à 10h** au club house du stade.



Le FCR tient aussi à remercier ses sympathisants pour leur soutien à l'occasion du couscous du 21 Mars.



Amicale Pompiers Rohrwiller



Les Pompiers vous proposent de cuisiner pour vous une **PAËLLA**, le dimanche 23 mai à 12h. Le repas sera à emporter à partir de 11h à la salle des Fêtes. Tarif par personne : 14 €

Des bulletins seront distribués dans les boîtes aux lettres prochainement. Renseignements au 0782785828 ou 0648971166.

PAËLLA



Les nouvelles règles de sécurité en vigueur dès le 25/10/2019

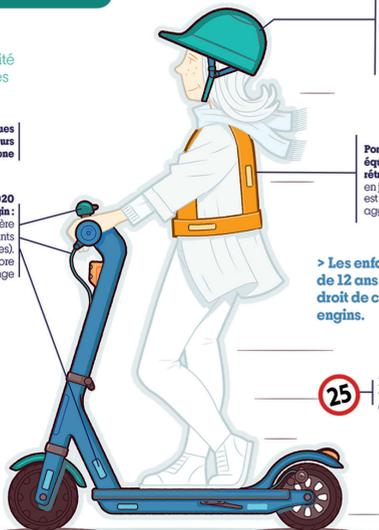
> Soyez prudent!
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs n'utilisez pas votre téléphone

Vous avez jusqu'au 1^{er} juillet 2020 pour équiper votre engin :
- de feux de position avant et arrière
- de dispositifs rétro-réfléchissants arrière et latéraux (catadioptrés),
- d'un avertisseur sonore
- d'un système de freinage

> Ne transportez pas de passager!
Votre engin est destiné à un usage exclusivement personnel.

> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.



En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant, de nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante, et même en agglomération.

> Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.

25 Pour pouvoir circuler sur la voie publique, votre engin doit être bridé à 25km/h.*

* Les EDPM doivent être bridés à 25km/h pour pouvoir emprunter la voie publique. Si ce n'est pas le cas, les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler à 25km/h. Ils sont invités à se renseigner sur la possibilité de les faire régler auprès de leur revendeur ou constructeur.

LORSQUE VOUS ÊTES SUR LA ROUTE...



Vous n'avez pas le droit de circuler avec votre EDPM sur les trottoirs ! Ou bien concluez-le à la main.



En agglomération, vous devez emprunter les pistes et bandes cyclables, lorsqu'il y en a. Sinon, vous pouvez circuler sur les routes limitées à 50km/h seulement.



En dehors des villes, vous devez circuler sur les voies vertes et les pistes cyclables. L'autorité investie du pouvoir de police pourra à l'avenir autoriser à circuler sur certaines voies.

QUELLES SONT LES SANCTIONS PRÉVUES ?

Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager :
35 euros d'amende (2^{ème} classe)

Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin :
135 euros d'amende (4^{ème} classe)

Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h :
1500 euros d'amende (5^{ème} classe)

L'utilisateur d'une trottinette électrique a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...). Il est recommandé de contacter son assureur pour adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.



Contact



Tél: 03.88.63.20.88
53 Grand'Rue-67410 Rohrwiller
Courriel : secretariat@rohrwiller.fr
site : www.rohrwiller.fr

Permanence Mairie

Tous les matins de 8h15 à 12h
Lundi, Mardi de 15h à 18h - Jeudi de 13h à 18h
Vendredi de 13h à 16h